



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-23040-DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.1094

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Helliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction des Sports

13.02

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/10/12

RAPPORTEUR : M. Francis TAULAN

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par le présent rapport, je vous propose d'allouer aux clubs sportifs des subventions dans le cadre :

- des actions contractualisées (dispositifs du Pass'sport Club, Pass'ô Club & stages sportifs), telles que présentées en annexe **1.1**
- d'une subvention d'investissement, telle que présentée en annexe **1.2**
- de l'organisation de manifestations sportives organisées sur la Commune, telles que présentées en annexe **1.3**
- du fonctionnement aux clubs fédéraux, tel que présenté en annexe **1.4**

Par ailleurs, conformément aux prescriptions de l'article 1, du titre 1 des conventions de subventions qui lient la Commune et les clubs sportifs aixois et en application de l'article 10 de la loi 2000.321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001.495 du 06 juin 2001, il est nécessaire d'adopter des avenants aux dites conventions, tels que présentés en annexes **2 à 7**.

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution de subventions dans le cadre des actions contractualisées, telles que définies en annexe **1.1** pour un montant de **39 835 €** sachant que la dépense en résultant

sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2012, et affectée au compte 924.15.6574.1551, qui présente les disponibilités suffisantes.

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'investissement à un club sportif, telle que définie en annexe **1.2** pour un montant de **5 000 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2012, et affectée au compte 904.15.2042.1552, qui présente les disponibilités suffisantes.

- **APPROUVER** l'attribution de subventions dans le cadre des manifestations sportives organisées sur la Commune, telles que définies en annexe **1.3** pour un montant de **57 500 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2012, et affectée au compte 924.15.6574.1550, qui présente les disponibilités suffisantes.

- **APPROUVER** l'attribution de subventions aux clubs fédéraux, telles que définies en annexe **1.4** pour un montant de **6 000 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2012, et affectée au compte 924.15.6574.1548, qui présente les disponibilités suffisantes.

Tous les dossiers de demandes de subventions ont été présentés le 11 septembre 2012.

- **ADOPTER** les avenants aux conventions de subventions afférentes, tels que présentés en annexes **2 à 7**.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux sports à signer ces documents

2012.1094 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS

Présents et représentés	: 47
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 5
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

M. Laurent DILLINGER, M. Jacques GARCON, M. Henri MATAS, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Françoise TERME

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES ACTIONS CONTRACTUALISEES
DISPOSITIFS PASS'SPORT CLUB, PASS'O CLUB & STAGES SPORTIFS**

ANNEXE 1.1

Ligne budgétaire & Montant des disponibilités :
N° 924.15.6574.1551 : 173 327 €

N°TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	Objet	Acompte saison sportive 2011/2012	Solde saison sportive 2011/2012 (proposition)
N° de tiers : 61455	AIX UNIVERSITE CLUB	stages sportifs	0 €	6 050 €
N° de tiers : 25014	AIX UNIVERSITE CLUB BADMINTON	pass'sport club	4 230 €	11 570 €
N° de tiers : 37077	ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT AIX EN PROVENCE Section Tennis	pass'sport club	1 255 €	1 005 €
N° de tiers : 28348	CLUB HIPPIQUE AIX MARSEILLE	Pass'ô club	0 €	2 900 €
N° de tiers : 67424	GYMNASTIQUE DU PAYS D'AIX	pass'sport club	5 645 €	4 830 €
N° de tiers : 9137	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE JACQUES PREVERT	pass'sport club	4 735 €	3 265 €
N° de tiers : 85 873	PAYS D'AIX BASKET ASPTT	pass'sport club	4 510 €	6 550 €
N° de tiers : 60442	TAEKWONDO DU PAYS D'AIX	pass'sport club	1 500 €	3 665 €
				39 835 €

ANNEXE 1.2

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
Ligne budgétaire & Montant des disponibilités : N° 904.15.2042.1552 : 30 000 €

N°TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	Saison sportive 2010/2011	Saison sportive 2011/2012 (proposition)
N° de tiers : 47987	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	achat de moquette pour le Salon des sports	0 €	5 000 €
				5 000 €

ANNEXE 1.3

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Ligne budgétaire & Montant des disponibilités : N° 924.15.6574.1550 : 89 100 €

N°TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	Année 2011	Année 2012 (proposition)
N° de tiers : 61455	AIX UNIVERSITE CLUB	Fête des AUC	800 €	1 000 €
N° de tiers : 25014	AIX UNIVERSITE CLUB BADMINTON	25ème tournoi international de badminton	4 000 €	4 000 €
N° de tiers : 25021	AIX UNIVERSITE CLUB JUDO	Tournoi international de judo de Noël	2 500 €	2 500 €
N° de tiers : 43739	BOXING CLUB LARBI MOHAMMEDI	Championnat d'Europe de boxe	0 €	15 000 €
N° de tiers : 28348	CLUB HIPPIQUE AIX MARSEILLE	Concours de sauts d'obstacles pro 1	4 000 €	4 000 €
N° de tiers : 25018	COMITE REGIONAL DU SPORT UNIVERSITAIRE	Tournoi international de tennis universitaire	0 €	5 000 €
N° de tiers : 61276	ENSEMBLE POUR LES JEUNES DU 13	complément de subvention pour la manifestation culture urbaine « Cercle Basket Contest »	10 000 €	10 000 €
N° de tiers : 85873	PAYS D'AIX BASKET ASPTT	Grand tournoi international de basket en sport adapté	6 000 €	6 000 €
N° de tiers : 49471	TRIATHL/AIX	Complément de subvention pour L' Ironman 2012	20 000 €	10 000 €
				57 500 €

ANNEXE 1.4

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX CLUS FEDERAUX

Ligne budgétaire & Montant des disponibilités : N° 924.15.6574.1548 : 113 755 €

N°TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	Saison sportive 2010/2011	Saison sportive 2011/2012 (proposition)
N° de tiers : 65797	AIX LUTTE	fonctionnement	1 000 €	1 000 €
N° de tiers : 76673	ECOLE SPORT ENTREPRISE		5 000 €	5 000 €
				6 000 €

TOTAL ANNEXES 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4	108 335 €
---	------------------

**AVENANT N°1
à la convention de subventions**

Direction Générale Adjointe Des Services
Qualité de Vie
Direction des Sports
Service de l'Animation Sportive de la Cité

« AIX UNIVERSITE CLUB BADMINTON »

ENTRE : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° , ci après dénommée la Commune

D'UNE PART

ET : L'association sportive « AIX UNIVERSITE CLUB BADMINTON», immatriculée sous le numéro SIREN/SIRET : 438640674 00018, représentée par Monsieur Pierre MANUGUERRA, son Président en exercice, dont le siège social est situé à la Maison des clubs, Complexe sportif du Val de l'Arc, Chemin des infirmeries, 13090 AIX-EN-PROVENCE, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **17 500 €** a été attribuée par délibération N° 2012.249 du Conseil Municipal en date du 20 février 2012 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Commune attribue à l'association une subvention pour un montant de **15 570 €**.

soit affecté :

- ✓ **11 570 €** dans le cadre du solde du dispositif du Pass'sport Club pour la saison sportive 2011/2012
- ✓ **4 000 €** dans le cadre de l'organisation du 25ème tournoi international de badminton

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association à compter de sa notification.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Commune,

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES

Qualité de Vie

DIRECTION DES SPORTS

Service Animation Sportive de la Cité

**AVENANT N° 1
À la convention de subventions**

**ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT AIX-EN-
PROVENCE »**

ENTRE : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° _____, ci après dénommée la Commune

D'UNE PART

ET : « L'ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT AIX-EN-PROVENCE », immatriculée sous le numéro SIREN/SIRET : 332 568 260 00027, représentée par Monsieur Xavier LOYER, son Président en exercice, dont le siège social est situé 5, Boulevard Schweitzer 13090 AIX- EN- PROVENCE, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **30 426 €** a été attribuée par délibération N° 2012.249 du Conseil Municipal en date du 20 février 2012 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Commune attribue à l'association une subvention pour un montant de **1 005 €**

Cette subvention est allouée dans le cadre du solde du dispositif du Pass'sport Club pour la saison sportive 2011/2012.

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association à compter de sa notification.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Commune,

**AVENANT N° 1
À la convention de subventions**

Direction Générale Adjointe Des Services
Qualité de Vie
Direction des Sports
Service Animation Sportive de la Cité

« GYMNASTIQUE DU PAYS D'AIX »

ENTRE : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° , ci après dénommée la Commune

D'UNE PART

ET : L'association sportive « GYMNASTIQUE DU PAYS D'AIX », immatriculée sous le numéro SIREN/SIRET : 493737738 00010, représentée par Madame BOUQUET Valérie, sa Présidente en exercice, dont le siège social est situé au Complexe Sportif de la Pioline, Chemin Albert Guigou, 13290 LES MILLES, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **17 000 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal N° 2012.249 en date du 20 février 2012 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Commune attribue à l'association une subvention de **4 830 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre du solde du dispositif du Pass'sport Club pour la saison sportive 2011/2012.

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association à compter de sa notification.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Commune,

AVENANT N° 3
À la convention de subventions

Direction Générale Adjointe Des Services
Qualité de Vie
Direction des Sports
Service Animation Sportive de la Cité

**« MAISON DES JEUNES ET DE LA
CULTURE JACQUES PREVERT »**

ENTRE : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° , ci après dénommée la Commune

D'UNE PART

ET : L'association sportive « MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE JACQUES PREVERT », immatriculée sous le numéro SIREN/SIRET : 381083880 00017, représentée par Monsieur FANNI Patrice, son Président en exercice, dont le siège social est situé au 24, Bld de la République, 13100 AIX EN PROVENCE, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Des subventions pour un montant de **163 507 €** ont été attribuées par délibérations des Conseils Municipaux N° 2012.440 du 10 avril 2012 (152 600 €), N° 2012.732 du 9 juillet 2012 (4 907 €) et N° 2012.736 du 09 juillet 2012 (6 000 €) à l'association et ont fait l'objet de la signature d'une convention d'objectifs par délibération n° 2012.440 en date du 10 avril 2012 entre les parties.

Aujourd'hui, conformément à la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°3 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Commune attribue à l'association une subvention de **3 265 €**.

Cette subvention est attribuée dans le cadre du solde du dispositif du Pass'sport Club pour la saison sportive 2011/2012.

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association à compter de sa notification.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Commune,

AVENANT N° 2
À la convention de subventions

« OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS »

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES

Qualité de Vie

DIRECTION DES SPORTS

Service Animation Sportive de la Cité

ENTRE : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° _____, ci après dénommée la Commune

D'UNE PART

ET : L'association « OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS », immatriculée sous le numéro SIREN/SIRET : 320837578 00022, représentée par Monsieur BERARD Kristian, son Président en exercice, dont le siège social est situé au Complexe Sportif du Val de l'Arc, Chemin des Infirmeries, 13090 AIX-EN-PROVENCE, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Des subventions pour un montant de **39 500 €** ont été attribuées par délibérations des conseils municipaux N° 2012.249 du 20 février 2012 (27 500 €) et N° 2012.761 du 09 juillet 2012 (12 000 €) à l'association et ont fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°2 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 :

La Commune alloue à l'association une subvention pour un montant de **5 000 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre de l'achat de moquette pour le Salon des sports

ARTICLE 2 :

Elle sera versée à l'association à compter de sa notification.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Commune,

**AVENANT N° 4
À la convention de subventions**

Direction Générale Adjointe Des Services
Qualité de Vie
Direction des Sports
Service Animation Sportive de la Cité

« TRIATHL'AIX »

ENTRE : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° , ci après dénommée La COMMUNE,

D'UNE PART

ET : L'association sportive « TRIATHL'AIX », immatriculée sous le numéro SIREN/SIRET : 397747858 00025, représentée par Monsieur BERROCAL Daniel, son Président en exercice, dont le siège social est situé au stade Georges Carcassonne, Route du Tholonet, 13090 AIX EN PROVENCE, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Des subventions pour un montant de **51 510 €** ont été attribuées par délibérations des Conseils Municipaux N° 2012.249 du 20 février 2012 (45 100 €), N° 2012.442 du 10 avril 2012 (3 110 €), N° 2012.761 du 09 juillet 2012 (300 €) et N° du 08 octobre 2012 (3 000 €) à l'association et ont fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties par délibération N° 2012.249 du 20 février 2012.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention susvisée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°4 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1: La Commune attribue à l'association une subvention de **10 000 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre d'un complément de subvention pour l'organisation de l'Ironman 2012

ARTICLE 2: Cette subvention sera versée à l'association à compter de sa notification.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Commune,